

Initiatives ministérielles

moins 25 fois par an le gouvernement prévoit une journée de débat au sujet de l'utilisation qu'il fait de l'argent des contribuables et l'à-propos des dépenses qu'il projette.

Il y a longtemps que l'usage a été établi de réserver chaque année 25 jours à examiner l'utilisation que le gouvernement fait de notre argent. Je sais que le gouvernement élimine des jours consacrés à l'étude du budget et au discours du Trône. On pourrait parler de ces jours-là. Il reste néanmoins que, grâce à cette mesure, le gouvernement pourrait ne faire siéger le Parlement du Canada qu'une journée par an, s'il le voulait. Il est en effet prévu que, si la Chambre ne siège pas, le nombre de jours réservés aux subsides soit réduit, que ces jours disparaissent. C'est dire que, si le gouvernement décide de ne pas siéger plus d'une ou deux journées par an, il pourra le faire. Rien dans le Règlement ne pourra l'en empêcher.

Monsieur le Président, vous me faites signe qu'il me reste une minute. Cela aussi fait partie du problème. J'ai remarqué que le leader parlementaire du gouvernement a parlé durant une heure. Le représentant de l'opposition officielle a parlé pendant une heure et demie, mais le Nouveau Parti démocratique n'a droit qu'à 20 minutes. C'est là le problème.

Cela reflète-t-il la vraie nature de la Chambre des communes? Non, pas du tout. Cela traduit les idées dépassées de la Chambre des communes qui fait place à seulement deux partis politiques. Monsieur le Président, cela est-il conforme à la nouvelle réalité politique dans notre pays, où quatre, cinq et même six partis politiques pourraient faire élire des représentants à la Chambre aux prochaines élections fédérales? Non. On ne fait que reculer. Voilà pourquoi nous estimons que cette réforme est inappropriée et je voudrais simplement conclure en ajoutant ceci.

Le gouvernement croit que ces changements, qui tendent, à mon avis, vers le fascisme, terme que j'utilise sciemment, donneront au leader du gouvernement à la Chambre et au premier ministre les outils pour mieux museler l'opposition ainsi que la presse, puisque les journalistes comptent eux aussi sur la période des questions. Quand le premier ministre monte l'escalier à toute allure, c'est le seul moment où ils peuvent le questionner. Il ne convoque pas de conférences de presse, rien de cela.

Si le gouvernement croit que, en imposant ces changements qui limiteront énormément les députés de l'opposition dans les tâches qu'ils doivent accomplir au nom de leurs électeurs, il pourra suffisamment leurrer les Canadiens pour être réélu aux prochaines élections, il se

trompe. Il se trompe énormément. Les Canadiens savent que ce gouvernement n'agit pas dans leur intérêt. Après de longues années d'expérience, ils savent que le gouvernement ne prête pas attention à leurs requêtes, à leurs prières. C'est un triste jour pour le régime démocratique de notre pays, un triste jour pour le Parlement du Canada. Voilà pourquoi le Nouveau Parti démocratique estime que ces changements ne peuvent être approuvés ni appuyés par la Chambre des communes.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'était comme écouter une vieille rengaine au sujet de la dure époque. C'était toute une observation de la part d'une personne ayant la tête aussi légère.

J'en arrive maintenant au musellement et au langage pompeux et ampoulé des députés d'en face concernant le fait que nous sommes tous importants et qu'il faut que chacun d'entre nous ait la chance de se faire entendre à la Chambre. Dans le même souffle, le député dénonce ensuite des mesures qui permettront à un plus grand nombre de députés de se faire entendre à la Chambre.

Permettez-moi de fournir quelques précisions au député d'en face. Les députés qui sont muselés au cours de la période des questions siègent de ce côté-ci de la Chambre. Nous sommes 158, dont 120 ne font pas partie du Cabinet. Ces députés posent en moyenne cinq ou six questions par semaine, comparativement à 60 pour ceux d'en face, qui sont moins nombreux. Si le député croit vraiment en ces principes, pourquoi ne se lève-t-il pas maintenant et n'approuve-t-il pas le système qui prévaut en Australie et en Angleterre, où les questions viennent de part et d'autre de la Chambre, où les députés sont traités de façon égale, et où un côté ne s'attend pas à être muselé. Le député est-il d'accord avec ce principe?

M. Riis: Monsieur le Président, il est curieux que nous nous engagions maintenant dans une discussion sur ce que devrait être le Règlement. Puis-je proposer, comme cela a déjà été fait, que cette question soit renvoyée au comité permanent approprié avant d'être expédiée par la Chambre par le recours à la force de la clôture. C'est le genre de situation dont il faut discuter. Je veux dire à mon collègue—voilà qu'il me lance maintenant des invectives. J'imagine que c'est la réaction que le gouvernement juge appropriée. Celui-ci ne peut souffrir aucune critique.

• (1820)

Le fait est que les soi-disant négociations ne se sont jamais déroulées. Le député laisse maintenant entendre qu'il faut discuter de toutes sortes de changements. Je suis entièrement d'accord avec lui. Celui-ci sait aussi que les comités permanents doivent consacrer plus de temps à l'étude préalable des mesures législatives proposées.